

Ecole de La Balme:

Le service est organisé dans la salle du Coucourou.

Le Centre de vacances de La Matrassière, à St Julien-en-Vercors, assure la préparation des repas. Ces repas sont acheminés en liaison chaude jusqu'au restaurant scolaire par les soins de la commune.

Ecole du village

Le service est organisé dans la salle située au 1^{er} étage de l'école.

Le Centre de vacances de La Matrassière, à St Julien-en-Vercors assure la préparation des repas. Ces repas sont acheminés en liaison chaude jusqu'au restaurant scolaire par les soins de la commune.

Pour ces deux lieux de restauration, en cas d'absence de votre ou vos enfants, il n'est pas possible de récupérer le ou les repas.

Modalités de réservation

Il est impératif de réserver les repas de la semaine suivante au plus tard le jeudi à 9h.

Date limite d'inscription au restaurant scolaire pour la semaine de rentrée : jeudi 29 août à 9h.

Les enfants qui n'ont pas de réservation ne pourront être accueillis sauf en cas de force majeure (hospitalisation, maladie, accident des parents ou d'un enfant) après accord de la mairie.

Tout repas commandé sera facturé. Pour une absence pour maladie le repas du jour sera facturé, mais les repas suivants pourront être annulés sur demande des parents.

Les réservations et annulations sont à faire en **Mairie** au 04.76.38.97.48 (vous pouvez laisser un message sur le répondeur) ou par mail : rencurel.mairie@orange.fr.

Tarif et modalités de paiement

La participation financière demandée aux parents par repas est actuellement de 5 €.

Un repas pour un enfant allergique (sur justificatif) peut être commandé.

La facture, sous forme de titre de recette, est adressée mensuellement aux familles par la trésorerie de St Marcellin.

Attention ! En raison d'une recrudescence des impayés, tout impayé de plus d'un mois entraînera la suspension de l'inscription. En cas de difficulté, et sans attendre, prenez rendez-vous en mairie.

accepte le règlement du restaurant scolaire et je m'engage à le respecter.

autorise le maire à publier les photos dans le bulletin « L'air du temps » et/ou sur le site internet de la commune, sur lesquelles mon enfant apparaît.

Date : Signature :